



**Procès-verbal de la 126^e séance ordinaire du conseil de la
Localité de Valcanton tenue au Centre multiservice de
Beaucanton, le mardi 10 novembre 2015, à 19 h 30**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

Claudine Desgagnés, conseillère
Manon Forget, conseillère
Michel Jégou, conseiller
Michel Larouche, conseiller
Cécile Philippon, présidente

IL Y A QUORUM.

Également présentes :

Renée Bégin, officière municipale
France St-Amant, officière municipale

Cécile Philippon préside la réunion et Renée Bégin agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Cécile Philippon à 19 h 30.

2015-126-01

Adoption de l'ordre du jour

126-CLVAL-2340

**SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DUMENT
APPUYÉE PAR MANON FORGET, IL EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la 125^e séance ordinaire du conseil de la localité de Valcanton tenue le 6 octobre 2015 à Beaucanton;
3. Correspondance au 10 novembre 2015;
4. Approbation des décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 10 novembre 2015;
5. Présentation d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase III pour l'agrandissement du Pavillon multifonctionnel de Beaucanton ;
6. Entretien ménager du Centre multiservice de Beaucanton ;
7. Demande d'aide financière pour l'épandage de gravier sur le chemin nord du lac Pajegasque dans le cadre du règlement n° 143.7;
8. Autorisation pour la relève des compteurs des résidences de la localité de Valcanton ;



9. Engagement d'une formatrice pour les nouvelles technologies dans le cadre de l'Entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications;
10. Présentation d'un projet pour la formation en entraînement en hockey dans le cadre de la politique d'aide aux organismes de la Commission loisir et sport de la Baie-James ;
11. Procédures pour la vente du Magasin Coop de Beaucanton ;
12. Appel d'offres n° 2015-08 pour la vente de la niveleuse usagée Champion 1983 avec équipement à neige ;
13. Projet d'aménagement du local de la Maison des jeunes à Beaucanton ;
14. Sujets divers :
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-126-02

Adoption du procès-verbal de la 125^e séance ordinaire du conseil de la Localité de Valcanton tenue le 6 octobre 2015 à Val-Paradis

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

126-CLVAL-2341

SUR PROPOSITION DE MANON FORGET, DUMENT APPUYÉE PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la 125^e séance ordinaire de la Localité de Valcanton tenue le 6 octobre 2015 à Val-Paradis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-126-03

Présentation de la correspondance au 10 novembre 2015

Les membres ont pris connaissance du bordereau de correspondance qui leur a été précédemment remis.

2015-126-04

Approbation des décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 10 novembre 2015

M^{me} Cécile Philippon dépose pour étude et considération une recommandation préparée par M^{me} France St-Amant en date du 10 novembre 2015 et intitulée : *Décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 10 novembre 2015.*



126-CLVAL-2342

SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DUMENT APPUYÉE PAR MICHEL LAROUCHE, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements déjà effectués, les comptes fournisseurs, prélèvements et paies de la Localité de Valcanton au 10 novembre 2015 pour un montant total de 106 120,97 \$, le tout tel qu'il appert et étant plus amplement décrit à la liste préparée par l'officière municipale, M^{me} France St-Amant, le 10 novembre 2015, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, France St-Amant, officière municipale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

France St-Amant
Officière municipale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-126-05

Présentation d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III pour l'agrandissement du Pavillon multifonctionnel de Beaucanton

CONSIDÉRANT QUE depuis la remise en valeur du Pavillon multifonctionnel de Beaucanton, les activités sportives telles que hockey, patinage libre et artistique ont grandement augmenté ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux sont nécessaires pour rendre conforme et sécuritaire le Pavillon multifonctionnel de Beaucanton tel que l'ajout d'une salle de bain, l'amélioration de l'isolation et la ventilation ;

126-CLVAL-2343

SUR PROPOSITION DE MICHEL LAROUCHE, DUMENT APPUYÉE PAR CLAUDINE DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU :

QUE la Localité de Valcanton autorise la présentation du projet d'agrandissement de la salle multifonctionnelle de l'aréna de Beaucanton.

QUE soit confirmé l'engagement de la Localité de Valcanton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Localité de Valcanton désigne madame Cécile Philippon, présidente, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2015-126-06

Entretien ménager du Centre multiservice de Beaucanton

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Valcanton a fait un appel de soumission à trois entreprises pour l'entretien ménager du Centre multiservice de Beaucanton ;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse des soumissions reçues est celle de l'entreprise Entretien ménager I.D. au montant de 24 975 \$, plus les taxes applicables, incluant les travaux hebdomadaires et le grand ménage ;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse des soumissions pour le décapage et cirage du corridor du 2^e étage est celle de l'entreprise Entretien ménager I.D. au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables ;

126-CLVAL-2344

SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Entretien ménager I.D. au montant de 24 975 \$, plus les taxes applicables, incluant les travaux hebdomadaires et le grand ménage pour une durée d'un an, à compter de la date de signature du contrat et avec période d'essai de trois mois.

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Entretien ménager I.D. pour le décapage et le cirage du corridor du 2^e étage au montant de 1 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Michel Jégou se retire, considérant son conflit d'intérêts.

2015-126-07

Demande d'aide financière pour l'épandage de gravier sur le chemin nord du lac Pajegasque dans le cadre du règlement n° 143.7

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque a transmis à la Localité de Valcanton une demande de participation financière pour l'épandage de gravier sur une distance d'un kilomètre sur le chemin du côté nord du lac Pajegasque ;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des propriétaires de chalets s'engage à contribuer financièrement au montant de 2 852,53 \$;



CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du règlement no 143.7, annexe I, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James peut accorder une aide financière aux associations de propriétaires de chalets pour l'entretien des routes d'accès aux zones de villégiature ;

126-CLVAL-2345

SUR PROPOSITION DE MANON FORGET, DUMENT APPUYÉE PAR CLAUDINE DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU :

DE PARTICIPER financièrement au projet d'épandage de gravier naturel sur une distance d'un kilomètre sur le chemin du côté nord du lac Pajegasque pour un montant de 2 852,53 \$.

DE PRÉVOIR cette somme au budget 2016 à l'item budgétaire n° 02-321-00-529 *Projets spéciaux/entretien de chemin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Michel Jégou est de retour à la séance.

2015-126-08

Autorisation pour la relève des compteurs des résidences de la localité de Valcanton

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec, les objectifs de celle-ci sont de réduire d'au moins 20% la quantité d'eau distribuée en moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à 2001 et de réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 15 du règlement n° 08 concernant la tarification et l'approvisionnement en eau potable, les services d'aqueduc et autres, la lecture du compteur est effectuée une fois par année ;

CONSIDÉRANT QUE la lecture du compteur peut être effectuée par les représentants autorisés de la localité si le propriétaire ou locataire n'a pas transmis le coupon-réponse de la lecture du compteur dans les délais établis ;

126-CLVAL-2346

SUR PROPOSITION DE MICHEL LAROUCHE, DUMENT APPUYÉE PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le technicien de l'alimentation en eau potable, Monsieur Richard Lafond, à effectuer la lecture des compteurs d'eau des propriétés reliées aux réseaux d'alimentation en eau potable du territoire de la localité de Valcanton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2015-126-09

Engagement d'une formatrice pour les nouvelles technologies dans le cadre de l'Entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2015 conclue avec le ministère de la Culture et des Communications, Madame Karoll-Ann Tremblay, préposée à la bibliothèque de Val-Paradis, offrira de la formation sur les nouvelles technologies à des fins culturelles à la population de Val-Paradis. De plus, elle numérisera les photos d'archives prêtées par les citoyens en vue du 75^e anniversaire de Val-Paradis.

2015-126-10

Présentation d'un projet pour la formation en entraînement en hockey dans le cadre de la politique d'aide aux organismes de la Commission loisir et sport de la Baie-James

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Valcanton est membre actif de la Commission loisir et sport de la Baie-James et est admissible à l'aide financière de sa politique d'aide aux organismes ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Valcanton souhaite donner un support éducatif aux aides-entraîneurs de hockey et inciter les parents et jeunes adultes à s'impliquer auprès des jeunes ;

126-CLVAL-2347

SUR PROPOSITION DE MANON FORGET, DUMENT APPUYÉE PAR CLAUDINE DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière à la Commission loisir et sport de la Baie-James pour offrir les services d'un entraîneur de hockey qualifié dans le cadre de la politique d'aide aux organismes.

D'AUTORISER Madame Cécile Philippon, la présidente, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-126-11

Procédures pour la vente du Magasin Coop de Beaucanton

CONSIDÉRANT QUE le 4 février 2014, le Magasin Co-op de Beaucanton a déposé une cession de ses biens et que Raymond Chabot inc. a été nommé syndic de l'actif du failli ;

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2014 la Localité de Valcanton a reçu de Raymond Chabot inc. une lettre datée du 17 mars 2014 l'avisant que vu l'absence d'équité pour la masse des créanciers, compte tenu de l'hypothèque grevant la propriété, il renonçait à ses droits, titres et intérêts concernant l'immeuble du Magasin Co-op de Beaucanton ;



CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2014, la Localité de Valcanton a transmis à M. Pierre Lacasse de Raymond Chabot inc. une lettre et une résolution par lesquelles elle mentionne n'assumer aucune responsabilité relativement à cet immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2014, Raymond Chabot inc. a transmis à l'Officier de la publicité des droits de la Circonscription foncière d'Abitibi un avis de désistement de tous ses droits, titres et intérêts contre l'immeuble et les bâtisses y dessus érigées, selon l'article 74, 20(1) et 20(2) de la *Loi sur la faillite et l'Insolvabilité* ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 août 2015 M. Pierre Lacasse de Raymond Chabot inc. a donné avis de dividende définitif et de demande de libération du syndic à la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT QUE le 19 octobre 2015, ou dès que la requête pourra être entendue, Raymond Chabot inc. s'adressera au tribunal afin d'obtenir une ordonnance de libération relativement à l'actif du Magasin Co-op de Beaucanton et la décharge de la garantie fournie conformément au paragraphe 16(1) de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du Magasin Co-op de Beaucanton a été laissé sans chauffage ni entretien et qu'il est en voie d'être irrécupérable, si rien n'est fait d'ici peu ;

CONSIDÉRANT QU'une personne a démontré son intérêt à acheter cette propriété ;

126-CLVAL-2348

SUR PROPOSITION DE MICHEL JÉGOU, DÛMENT APPUYÉE PAR MANON FORGET, IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James d'entreprendre les procédures pour la vente de la propriété du Magasin Co-op de Beaucanton dans les plus brefs délais.

D'AUTORISER Madame Cécile Philippon à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2015-126-12

Appel d'offres n° 2015-08 pour la vente de la niveleuse usagée Champion 1983 avec équipement à neige

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Valcanton doit se départir de la niveleuse usagée Champion 1983 ainsi que de son équipement à neige suite à l'achat de la nouvelle machinerie;

126-CLVAL-2349

SUR PROPOSITION DE MANON FORGET, DUMENT APPUYÉE PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'officière municipale, Madame France St-Amant, à transmettre un appel d'offres sur invitation pour la vente de la niveleuse Champion 760 de l'année 1983 et l'équipement à neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-126-13

Projet d'aménagement du local de la Maison des jeunes à Beaucanton

En réponse à la demande de la coordonnatrice de la Maison des jeunes décentralisée, Madame Jennifer Boucher, de transformer le bâtiment du Centre ornithologique en local pour les jeunes du secteur de Beaucanton, les membres du conseil ont plutôt opté pour l'installation d'un mur séparateur à l'intérieur du gymnase.

2015-126-14

Sujets divers

Aucun sujet n'est ajouté.

2015-126-15

Période de questions

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2015-126-16

Levée de la séance

126-CLVAL-2350

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DE MANON FORGET, DUMENT APPUYÉE PAR MICHEL JÉGOU, IL EST RÉSOLU:**

DE LEVER la réunion à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2014, la Localité de Valcanton a transmis à M. Pierre Lacasse de Raymond Chabot inc. une lettre et une résolution par lesquelles elle mentionne n'assumer aucune responsabilité relativement à cet immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2014, Raymond Chabot inc. a transmis à l'Officier de la publicité des droits de la Circonscription foncière d'Abitibi un avis de désistement de tous ses droits, titres et intérêts contre l'immeuble et les bâtisses y dessus érigées, selon l'article 74, 20(1) et 20(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 août 2015 M. Pierre Lacasse de Raymond Chabot inc. a donné avis de dividende définitif et de demande de libération du syndic à la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT QUE le 19 octobre 2015, ou dès que la requête pourra être entendue, Raymond Chabot inc. s'adressera au tribunal afin d'obtenir une ordonnance de libération relativement à l'actif du Magasin Co-op de Beaucanton et la décharge de la garantie fournie conformément au paragraphe 16(1) de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du Magasin Co-op de Beaucanton a été laissé sans chauffage ni entretien et qu'il est en voie d'être irrécupérable, si rien n'est fait d'ici peu ;

CONSIDÉRANT QU'une personne a démontré son intérêt à acheter cette propriété ;

126-CLVAL-2348

SUR PROPOSITION DE MICHEL JÉGOU, DÛMENT APPUYÉE PAR MANON FORGET, IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James d'entreprendre les procédures pour la vente de la propriété du Magasin Co-op de Beaucanton dans les plus brefs délais.

D'AUTORISER Madame Cécile Philippon à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AUX TERMES DE LA CHARTE DE LA LOCALITÉ DE VALCANTON, POUR SURVEILLANCE ET CONTRÔLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÉGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Cécile Philippon
Présidente

Directeur général
Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

Renée Bégin
Secrétaire d'assemblée